

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15](#)  
(2)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Paringault, 20 juin 1849](#)

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Paringault, 20 juin 1849

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Les relations du document

**Collection** **Correspondant.e.s**

[Paringault](#) est destinataire de cette lettre

---

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[20 juin 1849](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Paringault](#)

Lieu de destinationCharleville-Mézières (Ardennes)

### Description

RésuméGodin exige de Paringault le paiement de la somme de 525,40 F et l'avertit qu'il met une traite en circulation.

NotesAu bas de la page 346 du registre est manuscrite la mention qu'une lettre identique à celle envoyée le 20 juin 1849 à Losset est adressée à Vaillant-Gobo pour

un montant de 120,35 F et à Paringault pour un montant de 525,40 F.

## Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Lieux cités

- [Charleville-Mézières \(Ardennes\)](#)
- [Soissons \(Aisne\)](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomParingault

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

BiographieCommerçant à Mézières (Charleville-Mézières, Ardennes) en 1847-1849.

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation1 p. (346)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

Levées ne peuvent servir lui ne peuvent  
être considérées comme étant des peils contrefaits  
et auraient du être brisés et vendus comme  
faux au profit de la faillite ce système  
me paraît insoutenable. malgré ces  
nues sommes tombés d'accord pour en faire  
l'estimation et j'ai besoin pour cela des  
tarifs d'ordon que vous avez entre les mains  
veuillez me les retourner

agréer

B. D. Dignon a fait disparaître des  
mobiles il a en outre enlevé toutes les  
pièces essentielles des peils qui lui restaient  
de manière qu'ils perdent pour moi une  
grande partie de leur valeur

je me suis déjà demandé si je ne  
devais pas chercher à faire prendre un homme  
vaille que rien dire un mot

raison

20 juin

Monsieur Lasset

ne pouvant plus différer plus longtemps  
le recouvrement de la somme de fr 549.50  
que vous me devez compris le retard  
j'ai l'honneur de vous prier que je  
viens de faire traité sur vous de cette som-  
me au 5 juillet prochain veuillez faire  
honneur à ma signature et m'envoyer les deux  
dun protêt

agréer Monsieur mes très respectueuses salutations

La même lettre adressée

à l'effort gobo de Suisse pour fr 120.95  
à Carignault de Meyères pour fr 525.40